

geant à rien qu'à Dieu, s'abandonnoit à la douleur avec autant de liberté, que s'il eust esté seul. Estant reuenu à foy, on l'interrogea quelle chose l'auoit touché? La fouuenance, respondit-il, des pechez que ie commettois auant que de connoistre Dieu! O que ne sçauois-ie point lors qu'il me voyoit, iamais ie n'eusse eu le cœur de l'offencer. I'ay senty dans le fond de mon ame qu'il me difoit le mesme qu'à la femme adultere, qu'il ne me condamneroit pas pour ce qui est de ma vie passée: & le moyen de contenir les larmes, de voir apres tant de pechez, que nonobstant il veut m'aimer, & me faire misericorde, autant que si i'eusse employé toute ma vie en son amour?

Vn autre s'estant laissé tomber en quelque faute de surprise, vint trouuer dès le point du iour celuy de nos Peres qui l'instruisoit. Ie te prie d'auoir pitié de moy, luy dit-il, & de m'effacer au plustost mon peché, i'ay passé toute la nuict en prieres & en larmes, sans auoir pris vn moment de sommeil. Ceux de ma cabane qui ont veu mon peché, ont esté témoins de mes [81] [larmes:] mais Dieu que i'ay offensé, a connu celles de mon cœur qui ont esté les plus ameres: i'espere qu'il me fera misericorde.

Ayant receu l'absolution, il fit festin dès le iour mesme, auquel il appella les Capitaines infideles, ses parens, & tous ceux qui auoient esté ou la cause, ou témoins de sa cheute. Ie vous ay assemblé, leur dist-il, pour vous faire sçauoir les regrets que i'ay de ma faute; & que si i'ay peché, i'ay appris qu'un Chrestien ne peut plus auoir de repos, ayant offensé Dieu, pour agréer aux hommes: Sçachez que de ma vie ie ne suis plus pour obeïr en rien, de ce que vous, & qui que ce soit, me demandera contre Dieu.